



Marc Baum

Député

Luxembourg, le 20 novembre 2024

Concerne: Question parlementaire relative au partenariat entre Luxair et une association fondée par l'épouse du Grand-Duc Henri

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Monsieur le Premier ministre.

« Stand Speak Rise Up! » est une a.s.b.l. fondée en 2019 par l'épouse du Grand-Duc Henri, Maria Teresa, pour lutter contre les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles dans les environnements fragiles tels que les zones de guerre et de conflit.

Il apparaît que cette association s'est récemment engagée dans un partenariat avec Luxair. Dans le cadre de ce partenariat, la société luxembourgeoise de navigation aérienne a appliqué une livrée spéciale sur un avion de type De HavillandQ400 affichant notamment le logo et le nom de « Stand Speak Rise Up! ». Par ailleurs, Luxair compte également sensibiliser ses employés et passagers par le biais d'actions ciblées autour de la cause défendue par l'association et a publié une vidéo sur son site Web affichant le Logo de Luxair à côté de celui de « Stand Speak Rise Up! ». L'avion sera dévoilé le samedi 23 novembre en présence de l'épouse du Grand-Duc et de l'équipe de l'association.

A cet endroit, il convient de rappeler que lors de la constitution de la Maison du Grand-Duc en 2020 suite aux conclusions du Rapport du Représentant spécial du Premier Ministre auprès de la Cour grand-ducale (communément appelé rapport Waringo), il a été opéré une séparation stricte entre les activités privées et les missions officielles de la famille grand-ducale. Les actions philanthropiques de la famille grand-ducale ont explicitement été identifiées comme relevant du domaine privé ne comportant aucun lien avec l'État luxembourgeois.

Étant donné que l'État est indirectement l'actionnaire majoritaire de la compagnie aérienne Luxair, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics :

- 1) Est-ce que les frais liés à l'exécution du partenariat susmentionné entre l'association « Stand Speak Rise Up! » et Luxair ont été entièrement ou partiellement pris en charge par la compagnie aérienne Luxair? Dans l'affirmatif, pouvez-vous me renseigner du montant pris en charge par Luxair?
- 2) Pouvez-vous me détailler le processus décisionnel au sein de Luxair qui a mené à la décision de Luxair d'engager le partenariat avec cette association précise? Est-ce que Madame la ministre a donné son accord à ce partenariat, respectivement en a-t-elle été informée en amont de la conclusion formelle du partenariat?

3) Quels critères ont été à la base de la décision de Luxair d'engager le partenariat avec cette association précise ? Est-ce qu'il y a eu un appel à projets public et non-discriminatoire à l'attention des associations luxembourgeoises pour la mise en place d'une campagne de sensibilisation? Dans la négative, pouvez-vous m'en donner les raisons?

4) Est-ce que Luxair compte lancer d'autres partenariats en matière de sensibilisation pour des causes philanthropiques à l'avenir et si oui, pouvez-vous m'informer des intentions de Luxair dans ce domaine et des conditions qui permettent aux associations philanthropiques d'accéder à un tel partenariat?

En complément, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Premier ministre :

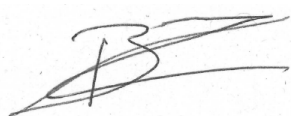
5) Monsieur le Premier ministre a-t-il été informé du projet de partenariat entre Luxair et l'association « Stand Speak Rise Up! » en amont de la conclusion formelle du partenariat? Si oui, pouvez-vous me dire quand et sous quelles conditions vous en avez pris connaissance ?

6) Monsieur le Premier ministre n'est-il pas d'avis que ce partenariat pourra être interprété comme un soutien direct de l'État luxembourgeois à l'association philanthropique de la famille grand-ducale ?

7) Monsieur le Premier ministre est-il d'accord avec l'affirmation que les activités philanthropiques de la famille grand-ducale relèvent du domaine privé de celle-ci, qu'elles ne comportent aucun lien direct avec l'État luxembourgeois et qu'elles ne doivent pas bénéficier d'un traitement préférentiel de la part de l'État luxembourgeois? Dans la négative, pouvez-vous m'exposer votre point de vue à ce sujet ?

Avec mes salutations respectueuses,

Marc Baum



Député